

DOCUMENT 2.3 : LES PRINCIPES DE LA DÉMOCRATIE



Toutes les personnes ont une valeur égale et toutes ont les mêmes possibilités. Personne ne doit faire l'objet de discrimination fondée sur son origine raciale, sa religion, son origine ethnique, sa langue, son sexe ou son orientation sexuelle. Les droits de tous les citoyens sont protégés, par exemple :

- Tout le monde a le droit de résider et de se déplacer dans son propre pays
- Tout le monde a le droit de quitter son pays et d'y revenir
- Tout le monde a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion
- Tout le monde a droit à la liberté d'opinion et d'expression
- Tout le monde a le droit d'organiser des manifestations pacifiques et d'y participer.



Le gouvernement autorise la propriété privée de biens et d'entreprises. Les gens ont le droit de choisir leur travail et de se joindre à un syndicat. On accepte généralement l'existence d'un marché libre au sein d'une démocratie, où le gouvernement ne doit pas exercer de contrôle sur l'économie.



Une liste établie des droits et libertés des citoyens. Ce document explique les libertés qui sont garanties à tous et protège la population des abus de pouvoir du gouvernement. La Charte canadienne des droits et libertés fait partie dans la Constitution du Canada et son application peut être ordonnée par les tribunaux.



Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi, sans discrimination. Personne ne peut se placer au-dessus de la loi – cela comprend les élus, la police ou les membres de l'armée. Les lois sont appliquées de façon égalitaire, juste et uniforme.



Par corruption, on entend l'utilisation de fonds publics par des représentants du gouvernement à leur propre usage ou l'exercice du pouvoir d'une façon illégale. Afin d'offrir une protection contre ces abus de pouvoir, les gouvernements démocratiques sont souvent structurés de façon à limiter les pouvoirs des titulaires de charges gouvernementales et de ceux qui travaillent pour eux.



Les élus sont choisis par le peuple de façon juste et équitable. Les élections se tiennent régulièrement, généralement à tous les quatre à cinq ans. Les citoyens adultes ont le droit de voter et de se présenter comme candidats – sans égard à la race, au sexe, à l'origine ethnique et au statut économique. Il ne doit y avoir aucun obstacle au vote, aucune intimidation, corruption ou menace aux citoyens avant ou pendant une élection.

DOCUMENT 2.3 : LES PRINCIPES DE LA DÉMOCRATIE



Systemes multipartites

Plusieurs partis politiques participent à l'élection et jouent un rôle au sein du gouvernement. Les systèmes multipartites permettent au gouvernement de bénéficier d'une diversité de points de vue et de proposer aux électeurs différents candidats et idéaux, ou différentes politiques. Les pays qui n'ont qu'un seul parti sont généralement des dictatures ou des autocraties.



Participation des citoyens

La participation des citoyens au sein d'une démocratie est plus qu'un droit, elle est un devoir. Cette participation peut prendre diverses formes : se présenter comme candidat, voter, s'informer, débattre de différents enjeux, participer aux assemblées dans la communauté, payer ses impôts, faire partie d'un jury et manifester. La participation des citoyens est essentielle à une saine démocratie.



Responsabilité et transparence

Les élus sont responsables de leurs actions et doivent rendre des comptes à la population. Les fonctionnaires doivent prendre des décisions et exécuter leurs tâches en fonction des souhaits et de la volonté de ceux qu'ils représentent, et non d'eux-mêmes. Pour que le gouvernement soit tenu responsable, la population doit être informée de ses actions. Un gouvernement transparent tient des assemblées publiques et permet aux citoyens d'y participer. Les médias et les citoyens sont tenus informés des décisions qui sont prises.



Appareil judiciaire indépendant

Les tribunaux et l'appareil judiciaire doivent être impartiaux. Les juges et le système de justice sont libres d'agir sans l'influence ou l'ingérence des pouvoirs exécutifs ou législatifs du gouvernement. Ils ne doivent pas être corrompus ou influencés par des personnes, des entreprises ou des groupes politiques externes.



Tolérance politique

La société est composée de personnes provenant de différentes cultures, qui pratiquent différentes religions, représentent différentes races et ont différentes identités de genre et orientations sexuelles. Les voix de ces différents groupes sont valorisées. Les sociétés démocratiques font preuve de tolérance politique et les droits des minorités et d'autres groupes sont protégés. Ceux qui n'ont pas le pouvoir doivent être autorisés à organiser des assemblées et à s'exprimer.



Accepter les résultats des élections

Les élections justes et équitables font des gagnants et des perdants. Les perdants et leurs partisans doivent accepter d'avoir perdu une élection. La démocratie dépend du transfert pacifique des pouvoirs d'un parti à un autre.

Traduction tirée de: *Deliberating in a Democracy in the Americas* (2011). Tiré à l'origine et adapté de *Democracy for All* (Street Law, Inc. 1994).